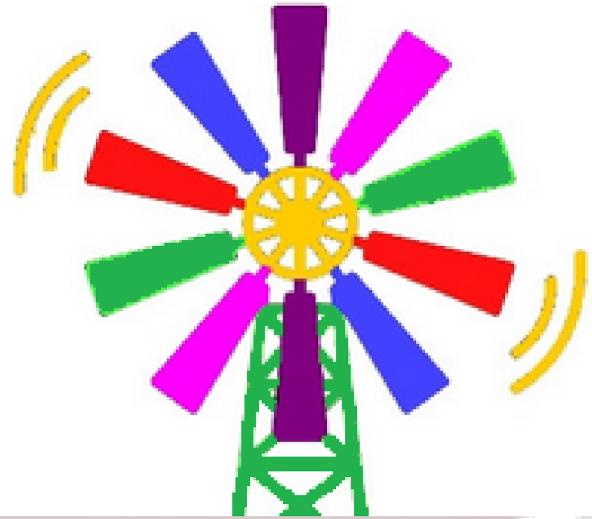


Écho Clap



SOMMAIRE



Édito

Retour sur le Conseil Municipal du 3/10

Focus : l'action sociale (CCAS) en questions

Coup de cœur : Bruno Latour. Relier le monde où l'on vit avec le monde dont on vit

Sur le feu :

Aménagement de Girac

100 logements supplémentaires au Castelet

BONNE ANNÉE 2023

LE TRAIT D'UNION DE CLAPIERS

L'association Trait d'Union de Clapiers qui publie ce journal. Ses objectifs sont les suivants:

- Créer des liens citoyens et fraternels entre les habitants et habitantes de Clapiers par des publications, conférences, débats et divers événements
- Promouvoir l'intégration de tous et toutes à la vie publique, la parité homme-femme, l'émancipation citoyenne et civique
- Participer activement à l'élaboration, l'exécution et le suivi démocratique des projets de la commune et ceux de son territoire, dans les différents domaines sociétaux, aménagement, urbanisme, culturels, écologiques et démocratiques
- Être force de proposition pour l'avenir de la commune et de ses habitants.

RETOUR SUR LE CONSEIL HOULEUX DU 3/10

Viril mais correct a écrit le Midi Libre du lendemain. Cette fois, le correspondant politique s'était déplacé. Le public aussi, une vingtaine de Clapiérois a assisté au conseil du 3/10/22, fait rarissime, tant les conseils sont un exercice convenu et ennuyeux.

Cette fois, les élus absents chroniques avaient fait l'effort de venir. Étrangement, des assidus s'étaient faits porter pâles. Le programme méritait qu'on mît les petits plats dans les grands : on votait l'exclusion d'une adjointe. Un communiqué de presse avait alerté le Landernau médiatique. Pièce de théâtre en quatre actes.

Acte I, exclusion de l'adjointe aux affaires sociales. Un conseiller majoritaire la soutient, arguant qu'elle a fait un boulot exceptionnel et que son éviction n'est ni justifiée, ni un bon signal politique.

Acte II, où l'on apprend que le conseiller en question n'est plus au tableau des indemnités, ce qui signifie que le Maire lui a retiré sa délégation. Il n'était pas au courant. Désormais sans délégation, il annonce qu'il quitte le groupe majoritaire.

ÉDITO - UN NOUVEAU JOURNAL



Pourquoi ?

Parce que vous nous l'avez demandé ! De nombreux Clapiérois appelaient de leur voeux une information municipale plurielle. Aujourd'hui, le principal média qui parle des projets municipaux est le Clap'Info, le journal institutionnel de la mairie. C'est un point de vue insuffisant. Notre journal se propose de porter un regard complémentaire sur l'actualité locale, sans le biais institutionnel. Il permettra d'éclairer les décisions prises lors des conseils municipaux. Il donnera matière à réflexion sur les grands enjeux, la transformation écologique et sociale de notre société, et leur déclinaison sur le plan municipal.

Pour qui ?

Notre petit journal a une grande ambition : offrir à toutes les Clapiéroises et tous les Clapiérois, quels que soient leur âge ou leur genre, la possibilité d'avoir une information sur les orientations prises par ceux qui font les choix pour notre commune. Il s'adresse aussi à toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer publiquement, en-dehors des réseaux sociaux.

Dès le prochain numéro, nous ouvrirons un espace de libre échange dans nos colonnes pour que chacun et chacune puisse s'approprier l'Écho Clap. À vos plumes !

Comment ?

Ce premier Écho Clap est financé sur nos propres deniers. C'est donc une publication totalement indépendante et sans publicité. Les futurs numéros papier demanderont quelques moyens financiers. Vos adhésions à l'association « Trait d'Union de Clapiers » permettront d'y contribuer. Parallèlement, nous créons un blog où vous retrouverez nos publications en ligne. La principale finalité de l'association est l'élaboration de l'Écho Clap, avec une ligne sociale, écologique et démocratique.

Les fondateurs : Myriam Bui-Xuan et François Masselot, Conseillers municipaux du groupe « Clapiers Démocratique Écologique et Solidaire »

Exclusion d'une adjointe

Viril mais correct

Pièce en 4 actes

Retoqué par le Préfet

Acte III, élection de huit conseillers municipaux au Conseil du CCAS. Un vote que le Maire abordait comme débonnaire, qui finira retoqué par le Préfet. Il s'agit d'évincer l'adjointe exclue, qui présente une liste et recueille deux voix. L'équipe majoritaire est prise au dépourvu : elle propose une liste de sept noms, mal ordonnée, crayonne sur les bulletins le nom d'une conseillère d'opposition et produit... 15 votes nuls sur 24 exprimés. Le panachage n'était pas autorisé dans ce scrutin de liste. Le Préfet le confirmera.

Des résultats erronés du vote sont prononcés, sous les protestations des conseillers minoritaires. Un public acquis à l'équipe majoritaire raille les protestataires, qui ne font pourtant qu'exprimer les arguments précis qu'aura le Préfet pour considérer le résultat du vote incorrect.

Acte IV, un dossier d'urbanisme. On ajoute 100 logements à la ZAC par surprise, soit +20%, sans changer la surface construite, ce qui est physiquement impossible. Les conseillers majoritaires approuvent sans sourciller ce document incohérent.

Le public attéré est déjà reparti dans ses foyers.

BRÉVES

LE CENTRE D'ACTION SOCIALE EN QUESTIONS

Surveiller les archives

Deux policiers municipaux sont en faction discrète dans l'ombre, au coin de la salle du conseil le soir du 3/10. Crain-t-on le trouble à l'ordre public ? Non, il sont là pour « surveiller les archives », déclarent-ils à un badaud. « C'est vrai, mon adjudant, que les archives aiment prendre la poudre d'escampette les soirs de conseil ? »

Fresque

Sept élus de Clapiers ont participé le 3/09 à un atelier Fresque du Climat, pour s'approprier les conclusions du GIEC. A un élu qui le questionnait sur son intention d'y assister, un collègue lui répond : « C'est quoi le GIEC ? ». Allez, un rattrapage pour les absents, ce ne sera pas du luxe.

Il n'y a pas d'opposition

« Il n'y a que des femmes et des hommes qui veulent s'engager pour leurs concitoyens », M. Delafosse aux premières assises des élus de la Métropole. Avec désormais sept conseillers minoritaires, ça en fait de l'engagement à Clapiers !

Vice-président du CCAS

Guy Martre a été élu vice-président du CCAS à la séance du 15/12. Il a recueilli dix voix pour, six contre et une personne n'a pas pris part au vote.

Inflation au Castelet

Le quartier du Castelet devait initialement compter 450 logements, un budget de 10 M€ et s'achever en 2023. Les travaux se poursuivront finalement jusqu'en 2029 (+6 ans), pour 600 logements (+1/3), et le budget explose à 22 M€ (x2,2).

Damnatio Memoria

Il est possible de détecter les dates de disgrâce dans le bulletin municipal : la photo ou la mention de telle ou tel conseiller disparaissent subitement et définitivement, quand bien même leur action les conduit à y signer de nombreux articles

Groupes d'élus

Le conseil municipal comptait jusqu'en octobre 2022, deux groupes d'élus : les majoritaires, gagnants de l'élection de 2020, avec 24 sièges, et les minoritaires, les perdants, avec 5 conseillers.

Un adjoint évincé en juillet 2021, puis une adjointe en 2022, prennent acte du fait que le Maire ne veut plus d'eux dans son équipe. Ils quittent donc le groupe majoritaire et créent un 3ème groupe d'élus, CDES, Clapiers Démocratique, Écologique et Solidaire. Le Clap'Info porte donc depuis le numéro de 11/22 trois tribunes libres, une par groupe, conformément à la loi.

À quoi sert l'action sociale ?

Elle concerne tous les domaines qui touchent aux solidarités, à la santé et à l'aide aux populations vulnérables (par l'âge, le handicap, l'employabilité, la situation familiale...). Concrètement il s'agit de lutter contre les inégalités sociales, de prévenir l'exclusion et de promouvoir la cohésion sociale.

Quel est le rôle du CCAS ?

À Clapiers, pour des raisons historiques, une partie des missions, notamment concernant l'enfance et les personnes âgées, est du ressort des services de la mairie. Le CCAS de Clapiers, établissement public administratif, concentre ses actions dans le domaine d'aides sociales légales (les domiciliations, l'information sur les droits) et d'aides facultatives (aide alimentaire, aide à la restauration scolaire, aux activités périscolaires, aux loisirs). Il n'a pas la main sur l'attribution des logements sociaux.

Quel est son budget ?

100 000 € annuels, sur les 5,8 M€ de dépenses de fonctionnement du budget communal. Ce budget inclut le financement d'un poste à temps plein, soit 55 k€, ce qui laisse 45 k€ pour les bénéficiaires. Le CCAS reçoit par ailleurs de l'Etat 8 500 € dans le cadre de la convention « cantine à 1€ ».

Qui gère le CCAS ?

Le Maire est président du CCAS de droit. Il donne délégation à un ou une élue pour mettre en œuvre l'action sociale. Cette délégation est validée par un vote du Conseil municipal, qui élit 8 conseillers municipaux au conseil d'administration du CCAS.

Qui prend les décisions ?

Un Conseil d'administration paritaire, comprenant huit membres élus par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire, habitants et habitantes de Clapiers qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social. Les conseillers municipaux élus au CA du CCAS ont été renouvelés lors du Conseil municipal du 3/10. Suite à une proclamation de résultats erroné, un recours a été déposé en préfecture. Ce recours ne pourra aboutir puisque les services de la mairie ont entre-temps détruit les bulletins litigieux.

Quelle légitimité ?

Le conseil d'administration qui a siégé le 15 décembre 2022, après plus de trois mois de vacance n'est pas légitime. En effet le 3/10, le vote en Conseil Municipal pour renouveler les élus du CA du CCAS donnait un autre résultat : quatre élus de la majorité (G. Martre, P. Ribes, A. Salvy, A. Chayriguès) et quatre élus pour les autres groupes municipaux (F. Fort et F. Dahmane pour Ensemble et Autrement et M. Bui-Xuan et F. Masselot pour Clapiers Démocratique Écologique et Solidaire). Ce résultat ne convenant pas au Maire, il a décidé, suivi par sa majorité, de refaire l'élection en changeant la liste des candidats.

Deux points chauds : L'embauche d'un travailleur social demandé par tous les membres du CA, promis par le Président pour l'année 2023, aujourd'hui remise en cause.

La demande de participation de l'agent du CCAS et d'un ou une élue du CA aux commissions d'attribution des logements sociaux.

MBX



Conseillers élus (conseil du 15/12)

Éric Penso, président
Guy Martre vice-président

Monique Baron (majorité)
Alain Salvy (majorité)

Gilles Dutau (majorité)

Thierry Noel (majorité)

Pascal Ribes (majorité)

Fathia Fort (Ensemble et Autrement)

Myriam Bui-Xuan

(Démocratique

Écologique et Solidaire)

Conseillers nommés par M. le Maire

Membres de la société civile, en poste depuis juin 2020

Michel Cornut

Véronique Esquerré-Dronneau

Fabienne Giovannetti

Sophie Leturcq

Fatima Lo

Ginette Maurel

Martine Seigneurin

Michèle Soler

BRUNO LATOUR, UN PENSEUR DE L'ÉCOLOGIE

Relier le monde où l'on vit, au monde dont on vit

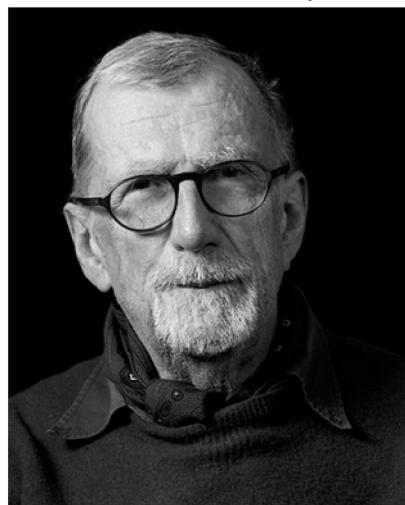
Le dernier livre de Bruno Latour vient éclaircir un mystère. Pourquoi, alors que nous sommes tous conscients de l'urgence d'agir pour sauver la planète, nous restons pour la plupart paralysés entre l'angoisse, la culpabilité et l'impuissance ? Certes il est difficile de changer radicalement et rapidement nos habitudes.

La solution la plus évidente serait de déléguer cette responsabilité à un parti politique. Or la candidature écolo de Yannick Jadot n'a même pas recueilli 5% des voix, et ce n'est pas par choix d'une alternative plus sexy, puisqu'un tiers des votants ont choisi de s'abstenir ou de voter blanc. Alors comment expliquer ce piètre résultat, et comment mettre l'écologie - on parle bien ici de maintenir les conditions d'habitabilité de la Terre - au centre, ou plus précisément à tous les niveaux de la politique ?

.../...



Coup de cœur



Bruno Latour (suite)

Les constats

La protection de la nature n'apaise pas les débats, elle les attise : sujets pour discussions en famille: la voiture électrique est-elle écologique? Le nucléaire est-il une bonne alternative aux énergies fossiles? Le vélo électrique du baba sauvera-t-il la planète ? Est-ce à nous de nous sacrifier alors que Total est le plus gros pollueur de France ou qu'un Américain émet 2 fois plus de gaz à effet de serre qu'un Français ?

Et bien sûr, après la Coupe du monde de foot, faut-il aussi boycotter Noël, fête consumériste ?

Écologisme comme post-modernité

La protection de la nature est souvent qualifiée de réactionnaire, contraire à la modernité et au sens de l'histoire. On se souvient d'E. Macron traitant d'Amish ceux qui demandaient un débat sur la 5G. La modernité, c'est le mot d'ordre de nos politiques, c'est produire toujours plus, donc détruire toujours plus, étendre les rapports de production, donc augmenter les inégalités.

Des muets parlent à des sourds

Nous ne nous retrouvons plus dans nos gouvernements, d'où la brutalité des rapports politiques, la montée de l'abstentionnisme ou des extrémismes. Or nous ne vivons plus dans le même monde. La question n'est plus «Comment augmenter la production ?» mais

« Comment préserver l'habitabilité de la Terre ? »

À défaut de le comprendre, nos politiques accumulent les décisions inappropriées et les crises s'enchaînent en s'aggravant.

Comment placer l'écologie au centre de la politique ?

Arrêter de penser la nature comme un joli cadre extérieur, immuable, où on se balade et on se ressource. Tous les vivants, y compris les humains, la composent : les bactéries qui ont façonné notre air il y a 4 milliards d'années, celles qui colonisent notre intestin, l'air, les forêts... On fait partie de la nature, et on la transforme, on en dépend.

Une fois ce postulat admis, décider de ce qui nous rassemble et nous sépare sur cette question. Et pour cela commencer par se demander : de quoi est-ce que je dépend ? Quels sont alors mes intérêts ? De là, vers quoi doit se porter mon action ?

Remplacer le mot d'ordre de modernité par celui d'écologisme représente une nécessité mais aussi une perspective exaltante, qui rassemble à la fois les peuples et les générations.

Ma.Bo

Mémo sur la nouvelle classe écologique :
Comment faire émerger une classe écologique
consciente et fière d'elle-même
Bruno Latour, Nikolaj Schultz
La découverte, janvier 2022

COURRIER DES LECTEURS

Le fondu du tri sélectif

Je suis très ému. Aujourd'hui, j'ai vidé ma poubelle jaune. Je vais de ce pas faire un courrier solennel pour le signaler à François Vasquez, vice-président de la métropole chargé des déchets. C'est historique, exemplaire. Cela fera les gros titres des journaux : Monsieur F. a vidé sa poubelle jaune !!

Geste d'une banalité hebdomadaire. Sauf que moi, la dernière fois, c'était le 21 juillet. Et encore, j'aurais facilement pu attendre une semaine de plus pour faire cinq mois tout rond. La dernière présentation de la poubelle grise remonte elle à février.

Ma recette : je fais le zéro déchet. J'achète en direct aux producteurs, au marché, en vrac. Je récupère tous les emballages, contenants, en papier, tissu et les use jusqu'au dernier fil de chaîne. Quand un commerçant essaie de me refiler des emballages encombrants, non-recyclables, je tends à la place un sac ou un contenant récupéré : « Tenez, mettez-ça là-dedans ». En cuisine, j'ai banni alu, cellophane et autres plastiques. Je n'utilise que des boîtes réutilisables. Comme le poinçonneur des Lilas, je composte à tout va. J'ai banni le gaspillage alimentaire. J'achète moins, plus souvent.

Foyer de 1,5 personne, bac jaune 80 L

BRÉVES

In Memoriam

Thierry Chayriguès nous a quittés brutalement en décembre. Nous saluons sa bonhomie, sa gouaille occitane, les moments de convivialité au bar ou autour du foot. Thierry a vécu en sportif, sillonnant le village à vélo, à une époque où on comptait les cyclistes sur les doigts de la main. Toutes nos condoléances à Annie son épouse et sa famille.

Girac

Si une omerta étanche a prévalu à Clapiers concernant l'aménagement à Girac, cela n'a pas été le cas à Prades ou Montferrier. Les conseils, dont les séances sont enregistrées et diffusées, en ont largement débattu.

Dans la presse

Le Midi Libre a rendu compte du conseil du 5/12. L'article était à charge et diffamatoire à l'encontre de M. Bui-Xuan. Midi Libre a publié en retour le droit de réponse de l'élu mis en cause avec les rectificatifs adéquats. Avec désormais deux groupes minoritaires, la vigilance s'impose pour éviter amalgame et confusion !

Rectificatif

Le Clap'Info s'est encore trompé ! (janvier 2023, page 20). C'est le conseil, et non l'équipe majoritaire qui a voté les subventions aux assos. Confusion de genre : le CCAS n'est pas une asso. Le conseil n'avait pas à se prononcer sur une subvention que l'Etat verse au CCAS au titre de son action « cantine à 1 € ».

Rond-point

Conversations à propos du rond-point Liberté-Paraguay : « Compliqué en auto. Ceux qui viennent de Paraguay ou Cabriès, on sait jamais où ils vont. On doit s'arrêter dans tous les cas, c'est pas fluide du tout ». Un piéton : « dangereux de traverser maintenant ». Un cycliste : « pour les vélos, c'est pire qu'avant ». Ce genre de « réussite » valait-elle les 900 000 € d'argent public dépensés ?

Sobriété énergétique

La municipalité a mis en place en novembre un groupe de travail chargé de réduire la facture énergétique des services publics municipaux. C'est une excellente initiative. Nous attendons avec impatience les pistes retenues.

LE TRAIT D'UNION DE CLAPIERS

Association loi de 1901 n°W343030630
105, rue des jardins 34830 Clapiers
Bureau : F. Masselot, M. Boutilier, M. Bui-Xuan

Directeur de publication : F. Masselot
clapierstraitdunion@gmail.com
Imprimé à Clapiers le 2 janvier 2023

ISSN en cours

Adhérer à l'asso Trait d'Union de Clapiers

pour soutenir ce journal, par email libre à
clapierstraitdunion@gmail.com
avec nom prénom, adresse postale
cotisation annuelle : 10 €

Sur le feu

Aménagement de GIRAC

Le tram L5 sera bientôt à Clapiers. Reste à définir comment.

Où placer le terminus ? Le projet soumis à Déclaration d'Utilité Publique en 2012 le plaçait à la Médiathèque A. Camus. Pour diverses raisons, dont des motifs budgétaires, lors de la mandature précédente, la Métropole l'arrêtait au rond-point de l'Héliotel dit Quinquin, rive droite du Lez : la politique de l'ère Saurel était de retarder et réduire les investissements du tram, domaine où Montpellier accuse pourtant un cruel retard, comparé aux autres métropoles françaises.

Le terminus envisagé depuis 2020 est le rond-point de Girac. C'est mieux qu'Héliotel, moins bien que la médiathèque. En s'arrêtant à Girac, et en boudant la médiathèque, le tram manque son lien avec les Clapiérois.

Comment aménager Girac ? Dans le projet de 2012, l'emprise de l'agence immobilière au milieu de Girac, désormais démolie, n'était pas disponible, et obligeait le tram à la contourner. Dès lors, le plus simple était de conserver l'anneau routier tel quel, malgré ses nombreux défauts : remontées de file à l'heure de pointe, frayeurs pour s'insérer en venant de Prades, queues de poisson... Grâce à l'évolution du foncier, le projet a été amélioré : ligne de tram plus directe, de niveau, ne croisant plus la RM17 vers Prades.

Comment remodeler le trafic auto ? On a d'abord imaginé un rond-point dénivelé, comme celui de Botanic. Mais cette solution serait peu performante : à l'heure de pointe, les remontées de file gêneraient l'accès au parking du tram pour les voitures et les bus, décourageant ainsi le report sur le tram. Les trois ronds-points dénivelés rapprochés, Quinquin, Girac, Botanic auraient eu tendance à s'auto-bloquer. Cette option aurait coûté plusieurs millions d'euros supplémentaires.

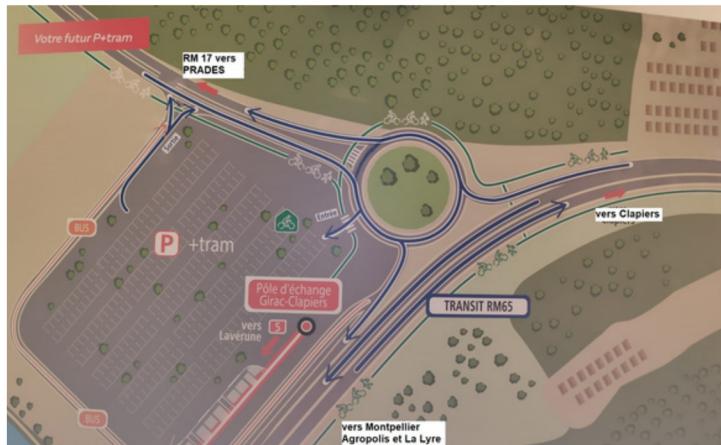


Schéma de l'aménagement de Girac, présenté par la TAM lors de la réunion publique du 16/11 à Clapiers. La station de tram et le parking d'échange occupent le centre du rond-point actuel. L'anneau routier actuel est supprimé. La RM65 devient continue entre Botanic et Quinquin. Un petit rond-point est construit pour la desserte du tram. Il permet l'accès de Clapiers vers Prades, et de Prades vers Agropolis.

Solution retenue : supprimer l'intersection Girac pour le flux majeur, de La Lyre à Castelnau (40 000 véh/j), ce qui améliorera le trafic de transit. Puis construire un petit rond-point décentré pour la desserte du pôle d'échange. Le trafic résiduel venant de Prades vers Clapiers devra passer par Héliotel. Cela reste un inconvénient marginal – petite contrainte sur un flux mineur – par rapport aux autres avantages de cette solution.

Amateurisme : on peut regretter la confusion de l'information et le manque de concertation. La présentation initiale du projet aux communes en avril 2022, à laquelle nous avons assisté, a souffert d'information partielle et de pédagogie bâclée. De là, la rumeur s'est répandue que la RM17 devenait une impasse, ce qui n'est pas le projet et n'a même n'a jamais été envisagé. Cette mésinformation a nourri la frustration, par défaut d'information officielle et incompréhension des enjeux globaux de mobilité. La TAM, satellite de la Métropole, porte ce projet et est donc responsable de la concertation. Les élus communaux ont préféré rester muets, jusqu'à prétendre n'être pas informés, plutôt que de souligner ses forces et ses avantages pour les communes. Ils ont préféré faire profil bas, ce qui a ouvert le champ à une contestation hétéroclite.

F.M.

Sur le feu

ZAC : 100 logements supplémentaires

La ZAC du Castelet va compter 100 logements de plus. Cette évolution d'un projet public sans information ni concertation soulève plusieurs problèmes.

La caution démocratique de la ZAC, c'est son **dossier de réalisation**, un document approuvé par le conseil municipal (le Castelet est une ZAC municipale, pas métropolitaine). Ce dossier définit les grandes lignes de l'aménagement du quartier, ses équipements publics, le nombre de logements, etc. Il vient d'être mis à jour : il ajoute un bâtiment R+2, 100 logements sur la tranche 3, et prolonge le chantier de trois ans. Il a été approuvé par le Conseil Municipal le 3 octobre dernier.

2- Projet de programme global des constructions

Le programme global de construction de la ZAC du Castelet à CLAPIERS est de 47 000 m² de surface de plancher (SDP) permettant la réalisation de 495 logements familiaux environ, et de 100 logements spécifiques environ (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) ; dont 30% de logements sociaux représentant 170 à 180 logements pour environ 11 000 m² SDP et 1 000 m² SDP de locaux d'activités.

Extrait du dossier de réalisation modifié

Or le document approuvé est incohérent : sa mise à jour (modifications en rouge ci-dessus) fait passer le nombre de logements de 495 à 600, soit +20% ce qui est considérable, alors que la surface de plancher pour recevoir ces logements, reste inchangée à 47 000 m², ce qui est une impossibilité matérielle. Comment pourrait-on réaliser 100 logements supplémentaires et un nouveau bâtiment sans surface construite supplémentaire ??

Plusieurs hypothèses : soit le document soumis au vote est incohérent, et il convient de le rectifier. Dans cette hypothèse, les conseillers qui l'ont approuvé sans poser de question n'ont pas fait preuve d'un grand sens critique. Certains semblaient même surpris par le nombre de logements supplémentaires.

Soit le projet ajoute vraiment 100 logements sans surfaces supplémentaires, c'est à dire des logements *minuscules*. Les tranches 1 et 2 étant respectivement terminée et en cours de travaux, la tranche 3 serait alors constituée de très petits logements. **Ce serait un renoncement inacceptable** pour cette ZAC dont l'honneur était de construire des logements spacieux et de qualité (95 m² en moyenne toutes typologies confondues, traversants, lumineux). Dans cette hypothèse, la tranche 3 de la ZAC serait sérieusement dénaturée par rapport au programme initial « *d'îles construites dans un parc arboré* ». Le label et les subventions Écoquartier reçues pour le programme initial pourraient-elles être remises en cause ?



Apparition d'un bâtiment R+2 supplémentaire sur l'îlot L. A gauche, le plan de masse de la tranche 3. À droite, après modification

Sur les plans de travail en circulation ces dernières années, un bâtiment figurait sur cet îlot, bien que non validé par le dossier de réalisation. Il semble qu'il y a une stratégie sous-jacente : faire approuver un projet initial peu dense, avec des logements spacieux pour obtenir l'utilité publique, le label écoquartier et les subventions afférentes. Puis dans la dernière ligne droite, revenir aux fondamentaux du métier d'aménageur : entasser le plus possible de cages à lapin et maximiser la rentabilité.

L'équipe municipale déguise cette densification de la ZAC par l'hébergement de personnes âgées et handicapées. La mairie explique qu'elle agit pour équilibrer le bilan financier de la ZAC, générer plus de rente foncière pour financer la ruineuse rénovation de l'école maternelle (2,5 M€). En réalité, c'est une fuite en avant : plus de béton, plus de chantiers. Quel fil conducteur préside aux décisions en période de prise de conscience écologique et de dépassement des limites planétaires ?

F.M.